

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022_09_2**

Intitulé : **PROGRAMME LEADER 2023-2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE PNRBSN POUR
UNE REPONSE CONJOINTE ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

Finances - Finances - Finances

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Salle du Vieux Moulin sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 16 septembre 2022 et publié sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 35 Représentés : 5

Présents :

M. DIDIER TERRIER, MME STÉPHANIE ETIENNE, M. DOMINIQUE MACÉ, MME CATHERINE MAILLOT, M. LOUIS EUDIER, M. ÉRIC CARPENTIER, MME CÉLINE DAMBRY, M. LIONEL GAILLARD, M. CLAUDE BELLIN, M. VINCENT LEMETTAIS, M. GÉRARD LEGAY, MME RÉGINE HAUZAY, M. ALAIN LOPEZ, MME ODILE DECHAMPS, MME CATHERINE DUCHESNE, M. SYLVAIN GARAND, M. JEAN-MARC DOUCET, M. GILLES COTTEY, MME JOSIANE GILLE, M. JACQUES CAHARD, MME NATACHA BLY, MME VIRGINE BLANDIN, M. GÉRARD CHARASSIER, MME FRANÇOISE DENIAU, M. FRANCIS ALABERT, MME HERLÉANE SOULIER, M. CHRISTOPHE ADE, MME LORENA TUNA, M. FLORIAN LEMAIRE, MME FRANÇOISE BLONDEL, MME MARIE-CLAUDE HERANVAL, M. JEAN-FRANÇOIS LE PERF, MME DENISE HEUDRON, M. THIERRY SOUDAIS, M. LAURENT BÉNARD

Absents représentés :

MME MARTINE LEBORGNE (POUVOIR À M. MACE), M. MARIO DEMAZIERES (POUVOIR À MME DECHAMPS), M. MICHAËL DODELIN (POUVOIR À MME DUCHESNE), MME SANDRINE NORDET (POUVOIR À M. DOUCET), M. ARNAUD MOUILLARD (POUVOIR À MME BLANDIN)

Absents :

M. JEAN-LOUIS LUC, M.ÉRIC RENÉE, M. PASCAL LEBORGNE, M. EMILE CANU, MME CHARLOTTE MASSET, MME DOMINIQUE TALADUN

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

Monsieur Lionel GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) est un territoire composé de 77 communes (45 en Seine-Maritime et 32 dans l'Eure). C'est un vaste territoire de 89 700 hectares et 103 067 habitants qui s'étend des portes de Rouen aux portes du Havre, composé de 9 communautés de communes et d'agglomérations.

6 communes de la communauté de communes Yvetot Normandie faisant partie du PNRBSN (Yvetot, Saint-Clair-sur-les-Monts, Touffreville-la-Corbeline, Bois-Himont, Allouville-Bellefosse, Auzebosc), Yvetot Normandie est membre du PNRBSN.

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



Le Parc intervient dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'architecture/urbanisme, la biodiversité, la culture, l'eau, l'économie, l'éducation, la lecture publique, le paysage, les systèmes d'information des territoires et du tourisme.

Depuis 2014, le PNRBSN, le Pays du Roumois et le Pays Risle-Estuaire mènent conjointement le programme LEADER « Seine Normande » 2014 – 2022.

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen, piloté par un Pays ou un Parc naturel régional, qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Il finance des actions innovantes s'inscrivant dans une stratégie locale de développement.

Le 21 juin 2022, la Région a publié l'appel à candidature du programme LEADER 2023 – 2027, dont la candidature doit être rendue pour le 30 novembre 2022.

En partenariat avec le PNRBSN et les communautés de communes Roumois Seine, Pont Audemer/Val de Risle, Lievin Pays d'Auge et Pays d'Honfleur Beuzeville, il est proposé de répondre à cet appel à projet sur l'ensemble des territoires respectifs de ces communautés de communes.

Cela permettra aux communes situées hors PNRBSN de pouvoir bénéficier de fonds européens LEADER pour des projets, portés par des structures privées, publiques ou associatives, relevant des domaines suivants :

- la valorisation des ressources locales et le développement de filières de proximité ;
- le développement de services innovants à la population ;
- le développement touristique rural et durable ;
- l'économie sociale et solidaire, l'inclusion sociale, la création d'activités et d'emplois en milieu rural ;
- l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

En vue de la préparation de cette candidature, le PNRBSN a sollicité une subvention LEADER pour financer les dépenses liées à la préparation et à la réponse à la candidature LEADER 2023 2027. Le PNRBSN a été retenu à cet appel à manifestation d'intérêt. Les dépenses liées à la candidature LEADER seront donc financées à 80 % par le LEADER. Les 20 % restants sont financées comme suit :

- 50 % par le PNRBSN au titre des communes du parc
- les 50 % restants sont répartis entre les 5 communautés de communes partenaires en fonction de la population hors parc, soit :
 - 19 % par la CC Roumois Seine
 - 8 % par la CC Pont Audemer / Val de Risle
 - 12 % par la CC Lieuvin Pays d'Auge
 - 5 % par la CC Pays d'Honfleur – Beuzeville
 - 6 % par la CC Yvetot Normandie.

Les dépenses prévisionnelles pour candidater au LEADER 2023 2027 s'élèvent à 38 943,45 € comprenant principalement des dépenses de personnel d'un montant de 31 689,96 €.

Sur cette base, la participation d'Yvetot Normandie s'élèverait à 467 €.

Si la candidature du PNRBSN est retenue, les collectivités partenaires seront amenées à participer selon cette clef de répartition aux frais de la cellule d'animation pour les communes hors PNBSN, en sus de la cotisation annuelle pour les communes intégrées dans le PNRBSN.

Pour information, le PNRBSN organise un séminaire de clôture du LEADER actuel et de lancement de la nouvelle programmation le lundi 10 octobre prochain :

- Première partie 14h – 17h : tables rondes sur les thématiques identifiées, présentations de projets financés lors de la programmation 2014-2022 :
 - Valorisation des ressources locales
 - Déchets et mobilité
 - Commerces et services
- Deuxième partie 18h30-21h30 : ateliers participatifs de construction de la stratégie LEADER 2023 – 2027.

De plus, Yvetot Normandie doit également désigner des représentants pour siéger au comité de pilotage chargé de l'élaboration de la candidature LEADER : deux représentants titulaires et un suppléant, nombre déterminé en fonction du nombre d'habitants des communes hors PNRBSN.

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-33,

vu les statuts du PNRBSN,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2022

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 07/09/2022

Article 1^{er} – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre de partenariat pour une réponse conjointe à l'appel à projet LEADER 2023 – 2027.

Article 2 - De désigner Mme Françoise DENIAU et M. Sylvain GARAND représentants titulaires et Mme Lorena TUNA représentante suppléante d'Yvetot Normandie au comité de pilotage chargé de l'élaboration de la candidature LEADER 2023 – 2027.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées .

Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur le secrétaire de séance,
Lionel GAILLARD



Monsieur le Président,
Gerard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220922-DEL20220902-DE